



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 OCTOBRE 2015

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

M. François SCHNELL, Adjoint

M. Jacky KUNTZ, Mme Sonia FROHN, M. Richard ROBERT, M. Gilbert KUNTZ, M. Stéphane POUVIL,
M. Nicolas STEPHAN, Mme Myriam VIX, Mme Eliane GASTBOIS et M. Patrick BLANCHONG.

Absents excusés : Mme Michèle PARISOT épouse MULLER et M. Claude STRINTZ.

Absente non excusée : Mme Isabelle BATISTA

M. Le Maire annonce le décès de Mme REHM Marie Catherine et souhaite rendre un dernier hommage à la doyenne du village.

Il informe également le conseil que Mme SUSS Jeanne a dû être hospitalisée suite à une chute, quelques jours avant son anniversaire. La visite a été annulée, un bouquet de fleurs lui a été envoyé.

Il procède également aux remerciements suivants :

- au Comité des fêtes pour l'organisation et la décoration à l'occasion du bicentenaire du marronnier et de l'inauguration du banc des dames.
- à M. Jacky KUNTZ pour son intervention sur le marronnier.
- au Comité de Rédaction, pour la parution du BIC. Beaucoup d'encouragements ont été formulés, la revue trimestrielle est très appréciée.
- à MM Jacky KUNTZ et François SCHNELL pour la 1^{ère} séance de collecte des déchets verts.
- aux Ets Pierre LANNIER plus particulièrement à son Directeur, M. Pierre BURGUN pour 2 horloges gracieusement offertes pour l'école.

M. Le Maire souhaite rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Salle Communale
- Décision modificative du budget

2015.10.01 - Désignation du secrétaire de séance :

M. Richard ROBERT a été désigné secrétaire de séance.

2015.10.02.- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 Septembre 2015 :

Le compte-rendu de la séance du 25 Septembre 2015, est **accepté à l'unanimité** des membres présents.



2015.10.03.- Adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn au SDEA :

Le syndicat Intercommunal du Bassin de la Haute Zorn a transféré la compétence Grand Cycle de l'eau au SDEA. Il s'agit donc de prendre une délibération pour l'adhésion et de désigner les délégués communaux.

M. François SCHNELL fait lecture du POINT 2 figurant dans le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le 30/09/2015, et dans lequel le comité directeur décide d'adhérer et de transférer la compétence au SDEA.

ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA HAUTE-ZORN ET DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX AU SDEA SUITE AU TRANSFERT COMPLET DE LA COMPÉTENCE GRAND CYCLE DE L'EAU

Le Conseil Municipal ;

- ✓ **VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5212-32, L.5212-33 et L.5721-6-1 ;
- ✓ **VU** les dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;
- ✓ **VU** le Code général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et notamment les articles L.3112-1 et suivants ;
- ✓ **VU** la délibération du Comité Directeur du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute-Zorn en date du 30 septembre 2015 décidant d'adhérer et de transférer l'ensemble de sa compétence "grand cycle de l'eau" et se prononçant favorablement sur le projet de dissolution du Syndicat ainsi que sur le transfert des biens syndicaux nécessaires à l'exercice de sa compétence, en pleine propriété et à titre gratuit, au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) ;
- ✓ **VU** les Statuts Modifiés du SDEA et notamment son article 11 c ;

CONSIDERANT l'adhésion de la commune d'ERNOLSHEIM LES SAVERNE au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute-Zorn en date du 21/02/2001 ;

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute-Zorn est un syndicat de communes entendu au sens de l'article L5212-1 et suivants du CGCT ;

CONSIDERANT qu'en égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence "grand cycle de l'eau" et des réalisations durables ;

CONSIDÉRANT que le transfert complet de la compétence "grand cycle de l'eau" est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la commune d'ERNOLSHEIM LES SAVERNE et ses administrés ;

CONSIDERANT que l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute-Zorn au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de ce syndicat ;

CONSIDERANT qu'en conséquence du transfert complet de compétences ainsi opéré et sous réserve de cet accord, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute-Zorn sera dissout et la commune d'ERNOLSHEIM LES SAVERNE deviendra de plein droit membre du SDEA pour l'exercice de sa compétence "grand cycle de l'eau" correspondant à :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et de leurs milieux associés à l'échelle du périmètre, y compris les accès à ces cours d'eau,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ;

CONSIDERANT que, dans le prolongement de cette dissolution, il est opportun, compte tenu de la complexité des opérations comptables qui résulterait de la mise à disposition des biens affectés à l'exercice des compétences transférées et afin de clarifier leur situation patrimoniale, de procéder à la cession en pleine propriété des biens propriété de la commune et affectés à l'exercice des compétences transférées, en faveur du SDEA, conformément aux dispositions de l'article L.3112-1 du CG3P ;

CONSIDERANT que pour motif d'intérêt général, il convient de fixer le prix des biens susvisés à zéro euro, dès lors que le fruit de leur cession reviendrait, in fine, financièrement et comptablement au SDEA ;

CONSIDERANT que l'article 11 c des Statuts Modifiés du SDEA précise que les communes relevant du périmètre de syndicats à vocation unique en voie de dissolution en vertu des dispositions de l'article L.5212-33, sont chacune appelées à désigner directement des délégués par compétences transférées ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE



- **D'AUTORISER** l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute-Zorn au SDEA.
- **DE PRENDRE ACTE** de la dissolution par arrêté préfectoral à intervenir du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute-Zorn et des conséquences patrimoniales qui en découlent.
- **DE CEDER** en pleine propriété et à titre gratuit l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées par le Syndicat Intercommunal d'aménagement du Bassin de la Haute-Zorn au profit du SDEA.
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.
- **DE DESIGNER**, avec entrée en vigueur de la présente désignation au lendemain de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral relatif au transfert de la compétence "grand cycle de l'eau", en application de l'Article 11 c des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'Article L.2121-21 du CGCT :

MM François SCHNELL délégué et Robert RICHARD délégué remplaçant de la Commune d'ERNOLSHEIM LES SAVERNE au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA **à l'unanimité des membres présents.**

Coordonnées du délégué : M. François SCHNELL
Adresse du délégué : 9, Rue Saint Michel
Date de naissance : 20/02/1962 à BOUXWILLER
Téléphone : 06.60.15.37.65
Adresse Mail : francois.schnell@wanadoo.fr

Coordonnées du remplaçant : M. Robert RICHARD
Adresse du délégué : 3, Rue des Vergers
Date de naissance : 07/02/1971 à SAINTES GEMME D'ANDIGNES
Téléphone : 06.76.47.37.46
Adresse Mail : rrobert@a2mh.com

2015.10.04.- Rapport de mutualisation de la CCRS :

Le Président de la communauté de communes de la région de Saverne a adressé au maire de chaque commune membre, un rapport de mutualisation comprenant un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Cet exercice, imposé par l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, permet de fixer une feuille de route à suivre en ce qui concerne le développement des dispositifs de mutualisation entre chaque établissement de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres.



Il s'agit néanmoins d'un document non contraignant. Ainsi, les projets de mutualisations proposés dans ce schéma pourront être abandonnés au gré du mandat si ils n'apparaissent, finalement, pas pertinents et, à l'inverse, il sera possible de mettre en œuvre des mutualisations qui n'y auraient pas été inscrites.

Le Conseil Municipal,

✓ **VU** l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour et 1 abstention,

- D'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation proposé par le président de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

2015.10.05.- Schéma départemental de coopération communale (SDCC) :

Dans le cadre de la loi NOTRE, il est dit que les Communautés de Communes inférieures à 15 000 habitants doivent fusionner. C'est le cas de la CC de Marmoutier qui devrait, selon le SDCC, rejoindre celle de la CCRS (communauté des communes de la région de Saverne). Les Communes doivent donc émettre un avis, sachant que la décision finale revient au Préfet.

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents :

- que la Communauté de Communes de la région de Marmoutier rejoigne la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

2015.10.06.- Elections Régionales :

M. Le Maire rappelle les dates des prochaines élections du 6 et 13 Décembre.

Un tour de table a permis l'ébauche du planning des permanences pour les assesseurs.

2015.10.07.- Délégations du maire :

- LOTISSEMENT : M. Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux d'aménagement de la voirie. Il informe le conseil qu'au vu des trois constructions actuellement en chantier à l'entrée du lotissement, il a été décidé que la voirie sera réalisée en 2 phases. La 1^{ère} phase concernera l'impasse des saules, la rue des cerisiers et la rue des pommiers jusqu'à hauteur du N°6. Le reste de la rue des pommiers et la jonction à la rue des vergers se feront courant Avril 2016.

- AG FCE : M. Le Maire en a profité pour faire un bref exposé du projet de la Salle communale.



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- Sortie forêt organisée avec les membres du Conseil Municipal : cette sortie a permis de connaître les chemins concernés par le projet intercommunal de rénovation des chemins forestiers.

- Célébration de l'anniversaire de Mme WOLF Denise : Maire et Mme Muller 1^{ère} adjointe.

- ASSOCIATION FONCIERE : M. Le Maire – Président de l'AF- fait le point sur les travaux de la 1^{ère} tranche restant encore à réaliser et informe que ceux de la 2^{ème} tranche ont débuté.

-RFF : M. Le Maire signale aussi que suite à son intervention auprès de M CUCCARRONI (RFF) le chemin détérioré par des voitures et engins lors de l'électrification de la ligne a été rénové dans le cadre des opérations visées ci-dessus.

Il annonce que l'empierrement du deuxième chemin au-dessus du tunnel et la mise en place d'une bicouche à l'entrée du Hoeffelweg pour lesquels il était également intervenu auprès de RFF, ont été réalisés.

M. Gilbert KUNTZ demande si les travaux respectent bien l'accord prévu initialement (notamment concernant le chemin qui suit la RD à droite). M. Le Maire lui répond qu'il a été prévu que le chemin s'arrête 30 mètres avant le parc.

-ENQUETE PUBLIQUE (RFF 2^{ème} phase): Comme prévu le commissaire enquêteur était présent en Mairie le jeudi 22 Novembre.

- Réunion des maires concernant la loi NOTRE en présence du Conseil Départemental.

2015.10.08.- Résiliation des contrats HIESELE:

Lors de la séance du 25 septembre 2015, M. Le Maire avait informé le conseil du courrier de l'association HOPLA et de l'accord qui avait été conclu entre les deux parties.

Un des points de cet accord était le remboursement d'une partie de gaz dont l'association avait fait le plein. Le montant de ce remboursement a été fixé à 600 euros.

M. Le Maire explique que pour procéder à ce remboursement, une délibération est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le** remboursement de la somme de 600,00 € à l'association HOPLA et autorise le MAIRE à y procéder

2015.10.09.- Décision Modificative du budget :

Lors de la séance du 25 septembre 2015 M. Le Maire a rappelé son intervention auprès de M. CUCCARRONI (Directeur des opérations RFF) pour obtenir un dédommagement significatif eu égard aux gênes subies liées au chantier LGV. Il avait annoncé qu'un accord était en cours pour l'aménagement d'une placette au-dessus du tunnel.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'accord s'est concrétisé par la signature d'une convention pour la réalisation de la placette.



Son coût entièrement pris en charge par RFF est de **40 753 euros HT**.

Pour des raisons purement comptables la commune devra régler le fournisseur et puis se faire rembourser par RFF.

Pour ce faire il faut une inscription au budget initial en INVESTISSEMENT, une modification budgétaire est donc indispensable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents :

- la modification du budget comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
chap 21	49 000	chap 10	8 200
compte 2135	49 000	compte 10222	8 200
		chap 13	40 800
		compte 1328	40 800
ligne 020 dép imprévues		ligne 021 autofinancement	
TOTAL	49 000	TOTAL	49 000

2015.10.10.- Salle communale :

M. Le Maire présente l'étude transmise par la CAUE. Ce rapport reprend les différents contextes, objectifs et particularités du projet. Il indique aussi approximativement l'emplacement de la salle.

L'étude reprend les besoins par destinations et en surface exprimés lors des différentes réunions de la commission had oc. Elle liste les aménagements extérieurs et les travaux de viabilisation nécessaires.

Elle présente les options de missions : ce qui doit se faire dans le cadre du projet, ce qui peut se faire en-dehors du projet.

Enfin elle propose les options pour le choix du concepteur (architecte).

Pour finir un chiffrage « sommaire » est proposé.

S'en suit alors un débat.

M. Gilbert KUNTZ signale que différentes voiries dans le village se dégradent. Il a notamment eu beaucoup de remontrances quant à la deuxième tranche de la rue des vergers. Il faut bien cibler les priorités.

M. Le Maire lui répond :

→ qu'effectivement c'est une question de priorité. La priorité exprimée sur la profession de foi de l'équipe élue, n'était pas la rénovation des voiries, mais bien d'améliorer les conditions d'exercice de la vie associative. Il estime qu'Ernolsheim, sa population et ses bénévoles ont droit à une salle digne de ce nom. Il trouve anormal qu'Ernolsheim soit le seul village des alentours (larges) à ne pas disposer



d'une telle infrastructure. Ce constat a été partagé par les conseillers. Enfin il rappelle qu'il y a quelques années des Présidents d'Associations avaient déjà exprimé le besoin d'une salle.

Il est bien entendu que la commune ne pourra engager d'autres grosses dépenses si ce projet se réalise

M. Gilbert KUNTZ soumet l'idée de présenter le projet au PNRVN pour son implantation et peut être éventuellement obtenir des subventions.

M. Le Maire retient l'idée car toutes les pistes de co-financement devront être exploitées.

Une étude de sondage des sols a aussi été lancée. Les offres des 3 entreprises consultées ont été réceptionnées, et transmises à la CAUE pour une étude approfondie des propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents, M. Le Maire à choisir le prestataire pour l'étude de sol dès retour de l'analyse du CAUE. Un compte-rendu sur le choix final sera rendu aux Conseillers.

2015.10.11.- Rapport des Commissions :

COMMISSION FLEURISSEMENT :

- L'ouvrier communal enlèvera le reste des fleurs semaine prochaine. Les nouvelles fleurs ont été achetées et leur plantation est prévue début novembre.

➔ RECHERCHE DE BENEVOLES pour la plantation.

COMMISSION FETE :

- NOEL : les travaux préparatifs vont débuter (décoration, devis).

- AM récréative du 20 novembre : recherche de bénévoles pour l'animation.

2015.10.12.- Divers :

- Vente de bois à BISCHOFFSHEIM prévue le 12.11.2015 à 9h30

- 11 Novembre : M. Le député Patrick HETZEL, M. Le conseiller général Thierry CARBIENER ainsi que le Président de l'UIACAL M. Paul VOGT seront présents. Les invitations ont été lancées.

- Mise aux normes (accessibilité des personnes à mobilité réduite) : les travaux ont démarré

- M. Gilbert KUNTZ fait lecture d'un texte qu'il a rédigé et rend compte des réunions auxquelles il a assisté.

La séance a été close à 22 heures 52

Le secrétaire de séance : M. Richard ROBERT



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Les membres du conseil :

M. François SCHNELL

M. Gilbert KUNTZ

M. Jacky KUNTZ

Mme Sonia FROHN

Mme Francine BOUTY

M. Stéphane POUVIL

M. Nicolas STEPHAN

Mme Eliane GASTEBOIS

Mme Myriam VIX

M. Patrick BLANCHONG

Le Maire :

Alfred INGWEILER